



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

Madame Magali Hanselmann
Déléguée à l'égalité et cheffe du Bureau de
l'égalité entre femmes et hommes
Etat de Vaud, Département du Territoire et
de l'Environnement
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Pully, le 26 janvier 2016

Réf. BD/IDR
Affaire traitée par : Isabelle del Rizzo
Tél. direct : 021 557 81 38

Consultation fédérale - Projet de modification de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir associés à la consultation fédérale portant sur la modification de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (Leg).

La lutte contre les discriminations salariales à raison du sexe demeure parfaitement légitime et nécessaire. Les communes de notre canton l'ont parfaitement compris et veillent attentivement à la réalisation de cette égalité au sein de leur personnel. Cependant, la nature des mesures à adopter afin d'encourager une dynamique positive de réduction des écarts salariaux fait d'ores et déjà l'objet de débats animés au sein des partis politiques et organismes concernés.

L'introduction de nouvelles dispositions légales suscitant un tel clivage d'opinion entre les différentes sensibilités politiques, nous vous informons prendre acte de ces modifications sans toutefois pouvoir vous apporter une réponse commune de nos membres qui serait utile à l'analyse de ce projet de loi.

Néanmoins, nous nous permettons de formuler une remarque au sujet de l'ordonnance qui sera amenée à définir les critères de reconnaissance des méthodes d'analyse des salaires. En effet, selon les critères retenus, les surcharges administratives et financières pour les entreprises peuvent s'avérer supportables tout comme elles peuvent très vite, particulièrement pour les PME, impliquer des coûts disproportionnés. Il serait donc intéressant, afin d'éviter toute mauvaise surprise ultérieure, de connaître plus en détail les critères de reconnaissance exposés dans l'ordonnance.

Vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Madame, nos respectueuses salutations.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :


Brigitte Dind

La juriste :


Isabelle del Rizzo